

ANNEXE  
INDICATEURS DE SUIVI

---

Pour ce faire, les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux seront sollicités par le biais d'une enquête SOLEN.

Il sera demandé d'établir au 28 février 2021, puis trimestriellement (au dernier jour du mois considéré), pour l'ensemble des personnels relevant des établissements, les éléments de suivis suivants.

	28/02/2021	31/05/2021	31/08/2021	30/11/2021
Nombre de dossiers de maladie professionnelle déposés				
Nombre de dossiers de maladie professionnelle déposés auprès du CR				
Nombre de cas reconnus sur avis CR				
Nombre de cas non reconnus sur avis CR				
Nombre d'avis de la CR non suivis				
Délai de décision <sup>1</sup>				

En cas de difficulté merci de contacter [DGOS-RH3@sante.gouv.fr](mailto:DGOS-RH3@sante.gouv.fr)

---

<sup>1</sup> Le délai de décision est calculé de la manière suivante : date de la décision - date de réception de la déclaration, donc pour les seuls dossiers ayant abouti à une décision.